



RAPPORT D'ACTIVITE

2022

SERVICE ASUR



PRÉAMBULE

Depuis sa création en 1996, le Service d'Accompagnement Social Urgence Relogement (ASUR) fait partie intégrante du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) de Loire-Atlantique. Il est rattaché au Pôle Hébergement-Logement de l'ASBL depuis 2018, et ce notamment afin de renforcer la mission de sécurisation des parcours au sein du Pôle.

Le service ASUR est un service d'accompagnement de personnes en fragilité vers un logement de droit commun, attaché au territoire du Sud de la Métropole Nantaise (Les Sorinières, Vertou, St Sébastien et Basse Goulaine) et du Vignoble au travers des différents outils que sont les logements temporaires, les logements en sous-location (logements d'insertion, baux glissants et IML) et les logements de mise en sécurité pour femmes victimes de violences. En complément, le service ASUR propose un accompagnement des personnes en difficultés dans une démarche d'aller-vers avec SOLIBUS¹ (dispositif mobile de médiation et d'accompagnement médico-social de proximité) et le partenariat bailleur (interventions sociales auprès de locataires du parc social en cours d'expulsion).

Le service gère plus de 70 logements disséminés sur le territoire et mis à disposition par les municipalités, les bailleurs sociaux et privés, qui sont à destination de personnes majeures (seules ou en couple, avec ou sans enfants) en situation de fragilité qui rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement, s'intégrer au logement ou s'y maintenir.

Le service réalise sa mission d'accompagnement au logement grâce à une équipe constituée d'un responsable de Pôle, d'une cheffe de service, d'une secrétaire, de 5 référents sociaux, d'un médiateur en santé et d'une équipe logistique (états des lieux, maintenance technique des logements).

¹ Cette action a un rapport spécifique « SOLIBUS »

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS :

a. Logements d'urgence :

- 64 ménages accueillis soit 158 personnes
- 27 ménages entrés / 30 ménages sortis
- Moyenne d'accompagnement pour les sortants de 409 jours

b. Sous location :

- 38 ménages accueillis soit 93 personnes
- 14 ménages entrés / 15 ménages sortis
- Durée Moyenne d'accompagnement pour les sortants de 505 jours

c. Femmes victimes de violences conjugales mises en sécurité :

- 10 ménages accueillis sur le territoire du Vignoble soit 28 personnes.
 - 9 ménages sortis
 - Durée Moyenne d'accompagnement pour les sortants : 24 jours
- 3 ménages accueillis sur Vertou / Les Sorinières dans le cadre de la convention, soit 7 personnes.
 - 2 ménages sortis
 - Durée Moyenne d'accompagnement pour les sortants : 75 jours
- 1 ménage accueillis sur Saint-Sébastien-sur-Loire dans le cadre de la convention, soit 1 personnes.
 - Pas de sorti
- 10 ménages sur les places Grenelles soit 21 personnes.
 - 8 ménages sortis
 - Durée Moyenne d'accompagnement pour les sortants : 114 jours

d. Intermédiation locative :

- 19 ménages accueillis soit 42 personnes
- 8 ménages entrés / 7 ménage sortis
- Durée Moyenne d'accompagnement pour les sortants : 350 jours

e. Partenariat bailleur : 11 ménages accompagnés soit 30 personnes

INTRODUCTION

Après la finalisation du projet de service ASUR, et la formalisation des procédures de fonctionnement, nous avons travaillé sur 2022 une nouvelle organisation avec les professionnels, pour structurer, améliorer la lisibilité de nos actions auprès du public accueilli et des partenaires.

En effet la refonte des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement sur la Métropole Nantaise a entraîné des changements dans notre fonctionnement. Le service ASUR a pu maintenir son nombre de logements en sous-location en répondant au marché public de la Métropole en intégrant un groupement inter-associatif composé d'Habitat Humanisme, Trajet et Solidarité Estuaire. Nous avons également obtenu de nouvelles mesures « Accès et Maintien » dans le cadre du Fond de Solidarité Logement en répondant à un appel à projet avec les associations Trajet et Solidarité estuaire.

En parallèle nous avons poursuivi et finalisé l'outil OOSE, un outil de séquençage et d'évaluation des différentes composantes de son accompagnement social pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Il reste à le tester avant de le mutualiser avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique, les intercommunalités et communautés de communes, les municipalités, gendarmerie, Cita'delles pour les organisations publiques, ainsi que Solidarité Femmes Loire-Atlantique et les autres associations gestionnaires de logements de mise en sécurité.

De plus la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) nous a accordé 6 nouvelles places dans le cadre du dispositif de « mise en sécurité » des femmes victimes de violences sur le Sud de la Métropole. Ces places vont nous permettre de proposer un accompagnement global de proximité.

Par ailleurs nous menons en lien avec les Établissement Public de Coopération Intercommunal un travail sur la qualité d'accueil dans nos logements temporaires du territoire.

Ce rapport annuel donne l'occasion aux équipes de faire à la fois un bilan quantitatif de leurs actions, de revenir sur les temps forts du service ASUR, et de faire un bilan qualitatif de l'activité pour déterminer les perspectives.

Table des matières

PRÉAMBULE	- 2 -
QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS :	- 3 -
a. Logements d'urgence :	- 3 -
b. Sous location :	- 3 -
c. Femmes victimes de violences conjugales mises en sécurité :	- 3 -
d. Intermédiation locative :	- 3 -
e. Partenariat bailleur : 11 ménages accompagnés soit 30 personnes.....	- 3 -
INTRODUCTION	- 4 -
I. DEMANDES D'ADMISSION	- 7 -
a. Évolution annuelle des demandes (personnes avec qui il y a eu un contact) - 7	-
b. Secteurs géographiques.....	- 8 -
c. Origine du demandeur	- 9 -
d. La composition familiale	- 9 -
e. Les motifs de la demande.....	- 10 -
II. PERSONNES ACCUEILLIES EN LOGEMENTS D'URGENCE	- 10 -
a. Statistiques des entrées en logements d'urgence en 2022.....	- 11 -
b. Statistiques des présents en logements d'urgence en 2022	- 13 -
c. Statistiques des sortants de logements d'urgence en 2022	- 16 -
III. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN SOUS-LOCATION	- 20 -
a. État des logements.....	- 21 -
b. Statistique des entrées en sous-location en 2022.....	- 23 -
c. Statistique des présents en sous-location en 2022.....	- 25 -
d. Statistiques des sortants de sous-locations en 2022.....	- 28 -
e. Commentaires.....	- 29 -

IV.	FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES MISES EN SECURITE.....	- 31 -
a.	Données chiffrées par dispositifs	- 31 -
b.	Données chiffrées tous dispositifs confondus	- 34 -
	Solution de relogement	- 35 -
V.	L'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)	- 36 -
a.	Statistiques des entrants 2022	- 36 -
b.	Statistiques des présents 2022	- 37 -
c.	Statistique des sortants en 2022	- 40 -
VI.	PARTENARIAT BAILLEUR	- 40 -
a.	Composition familiale	- 41 -
b.	Tranches d'âges.....	- 41 -
c.	Ressources à l'entrée	- 41 -
d.	Bailleurs orienteurs.....	- 42 -
e.	Distances entre le service ASUR et les communes d'interventions.....	- 42 -
f.	État de la procédure d'expulsion à l'entrée du ménage.....	- 43 -
g.	Durée de l'accompagnement.....	- 43 -
h.	Motif de fin d'intervention du service.....	- 44 -
i.	Effets de l'accompagnement	- 44 -
j.	Ressources à la sortie	- 45 -
VII.	CONCLUSION.....	- 46 -
VIII.	PERSPECTIVES 2023	- 48 -

I. DEMANDES D'ADMISSION

a. Évolution annuelle des demandes (personnes avec qui il y a eu un contact)

Il est souligné que nous avons eu 246 enregistrements de demandes en 2022, ce qui démontre une diminution de 32.8 % du nombre de demandes de logement comparé à 2021 (366), en partie due à l'arrivée d'une salariée en apprentissage sur le poste de secrétariat, qui s'est aperçue après 4 mois d'intégration sur le service que sa formation en BTS GPME et ce projet professionnel d'assistante de gestion ne lui correspondaient pas (difficultés dans le reporting).

Nombre d'entretiens fixés au cours de l'année 2022 : 59 dont 55 ménages reçus (soit un peu plus de 1 par semaine)

Nombre de ménages reçus en entretien en 2021 : 62

Soit une stabilité du nombre de personnes reçues en 2022 par rapport à 2021.

Le nombre de 37 ménages admis en 2022, alors qu'ils étaient au nombre de 43 en 2021. Le service a réorienté 2 ménages vers d'autres dispositifs d'hébergement en 2022 et 11 ménages sont restés sur liste d'attente.

Statut des ménages suite à la proposition de pré admission

Statut des ménages	Nombre de ménages	Répartition en %
Ménages absents	4	7
Ménages réorientés	2	3
Ménages admis	37	63
Demandes annulées par le service	5	8
Ménages admissibles en attente d'une libération de logement	11	19
TOTAL	59	100%

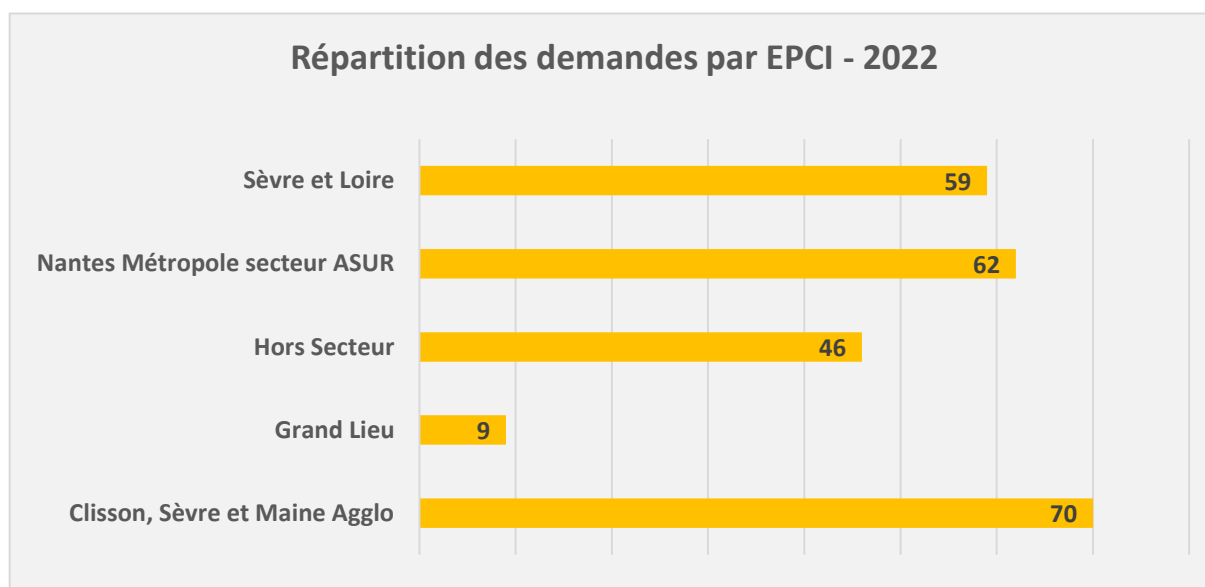
Remarque : Les ménages peuvent, dans certains cas, cumuler 2 statuts. Par exemple, un ménage peut avoir été absent à l'entretien de préadmission et, de fait, sa demande est annulée par le service.

Parmi les 59 entretiens de pré admissions proposés, il y a donc 37,3 % de ces rendez-vous (22 ménages), qui n'ont pas abouti vers une admission.

La différence entre le nombre de contacts (246) et le nombre de préadmissions (62) provient de plusieurs faits :

- Appels téléphoniques pour avoir une simple information
- Appels téléphonique avec demande, mais la personne se situe en dehors du secteur d'intervention ASUR
- De l'absence de place, ou d'absence de libération de logement dans un temps très court. En effet, le service ne reçoit pas les ménages s'il n'y a pas de logements disponibles immédiatement ou dans un délai de moins de deux mois.

b. Secteurs géographiques



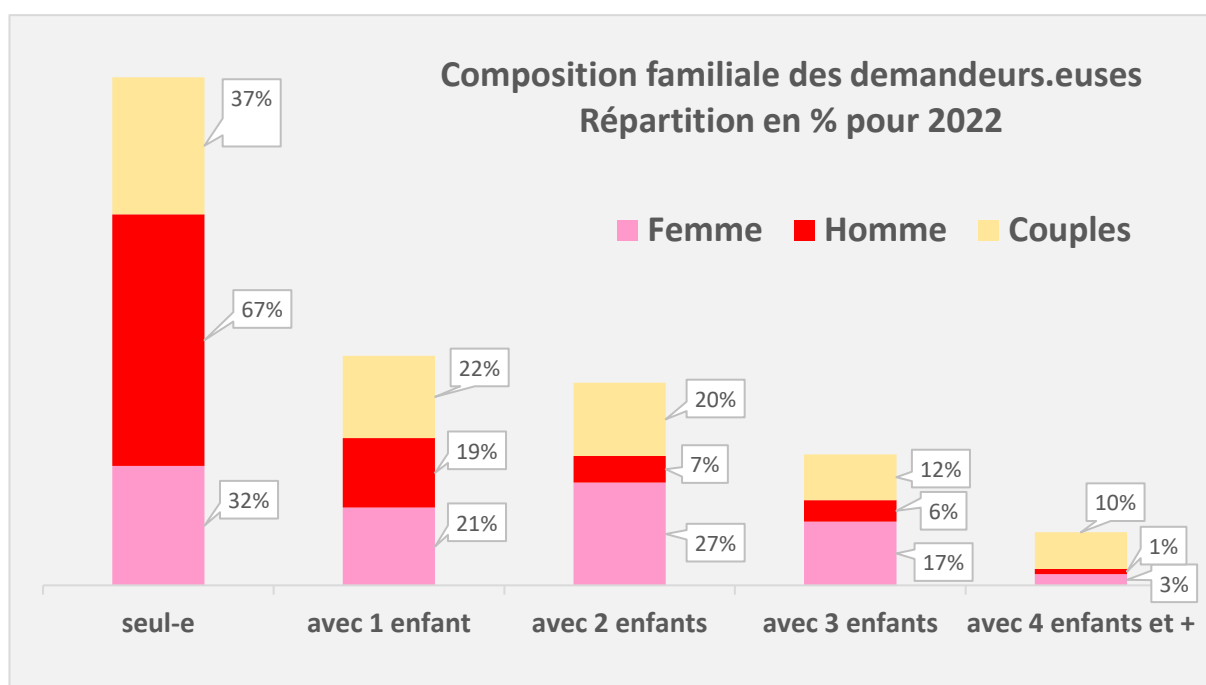
Nous constatons que sur le secteur de Nantes Métropole, nous sommes fréquemment sollicités par les villes de Vertou, Les Sorinières, Saint Sébastien sur Loire et Basse-Goulaine afin de les aider à résoudre des situations complexes qui relèveraient du SIAO. Sur ce point précis, nous soulignons l'importance de maintenir notre parc de logements d'urgence sur ce territoire du fait du partenariat efficient pour répondre aux besoins des ménages.

c. Origine du demandeur

Origine de la demande	Nombre de ménages	Répartition en %
Autres Associations	9	4
Autres services médicaux sociaux	2	1
CCAS (Mairie)	76	31
CMS/EDS/AS	72	29
Inconnu	4	2
Intéressé (Internet, cherché par soi-même)	59	24
SFLA	1	0
SIAO	2	1
SOLIBUS	2	1
Tiers	19	8
Total	246	100%

60 % des demandes de logements d'urgence proviennent des C.C.A.S et E.D.S.

d. La composition familiale



Ainsi, nous pouvons remarquer que la plupart des demandes que nous recevons, émanent essentiellement de personnes seules et de familles monoparentales. Le cumul des personnes seules et des familles monoparentales représente 83 % des personnes qui sont entrées en contact avec le service ASUR en 2022. Les femmes seules et/ou avec enfants représentent 55% de nos demandes. Tandis que les hommes seuls et/ou avec enfants représentent 28% des demandes.

e. Les motifs de la demande

Motif de la demande	Nombre de ménages	Répartition en %
Autre	4	2
Chez un tiers	76	31
Expulsion du logement	22	9
Hébergement précaire (Rue)	28	11
Logement inadapté	23	9
Préavis donné par le propriétaire	12	5
Rupture conjugale	56	23
Rupture familiale	4	2
Violences conjugales	21	9
Total	246	100%

II. PERSONNES ACCUEILLIES EN LOGEMENTS D'URGENCE

Les 40 logements temporaires bénéficient de l'ALT (Allocation Logement Temporaire) pour le financement des logements et l'accompagnement vers et dans le logement est financé par le biais de mesures ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) du Fond de Solidarité Logement, pour une durée maximum de 16 mois. Les demandes d'hébergement doivent être faites par les personnes concernées directement auprès du service.

a. Statistiques des entrées en logements d'urgence en 2022

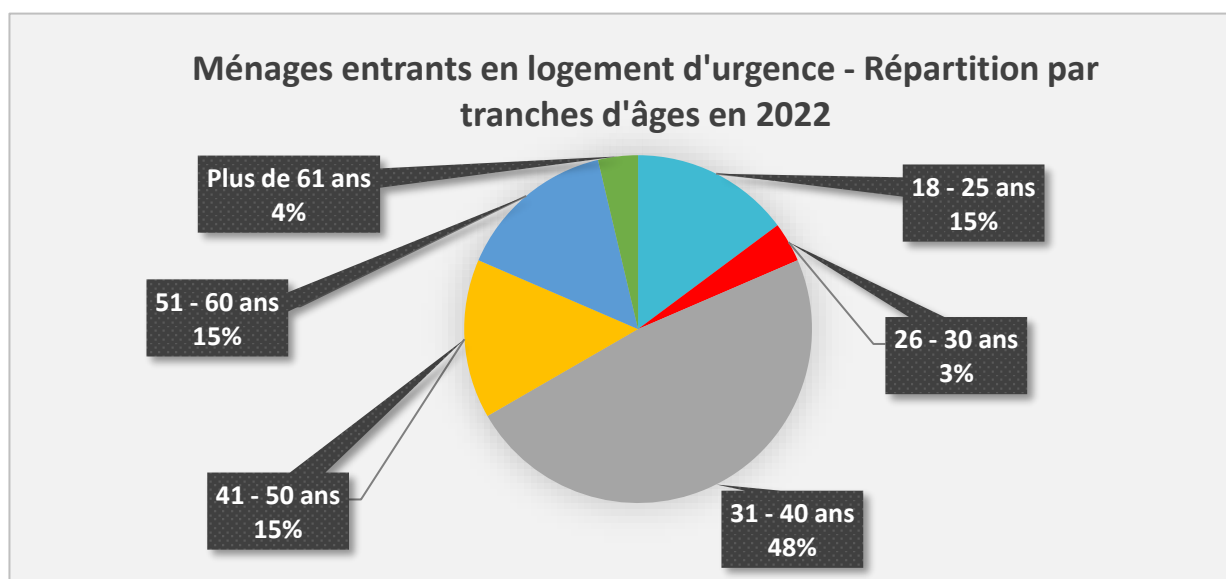
Nous avons admis 27 ménages en 2022 soit 65 personnes dont 31 adultes et 34 enfants.

La composition familiale : NM (sur Nantes Métropole secteur ASUR et sur le Vignoble)

Composition familiale	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Couple + 1	1	0	9	0
Couple + 2	1	0	9	0
Couple + 3	1	1	9	6
Femme + 1	2	2	18	13
Femme + 2	1	4	9	25
Femme + 3	0	3	0	19
Femme seule	3	5	27	31
Homme + 1	2	0	18	0
Homme seul	0	1	0	6
Total	11	16	100%	100%

Sur le total des deux territoires, les ménages entrés en logements d'urgence sont pour 85 % des personnes seules ou des familles monoparentales et 33 % des ménages admis en 2022 sont des personnes isolées.

Les tranches d'âges



Les ressources à l'entrée

Ressource principale pour des ménages entrants	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
AAH - Invalidité	2	3	18	19
Indemnités journalières	2	1	18	6
Pôle emploi	2	0	18	0
Retraite	0	1	0	6
RSA	2	5	18	31
Salarié temps partiel	3	4	27	25
Salarié temps plein	0	1	0	6
Sans ressource	0	1	0	6
Total	11	16	100%	100%

Les motifs d'entrée

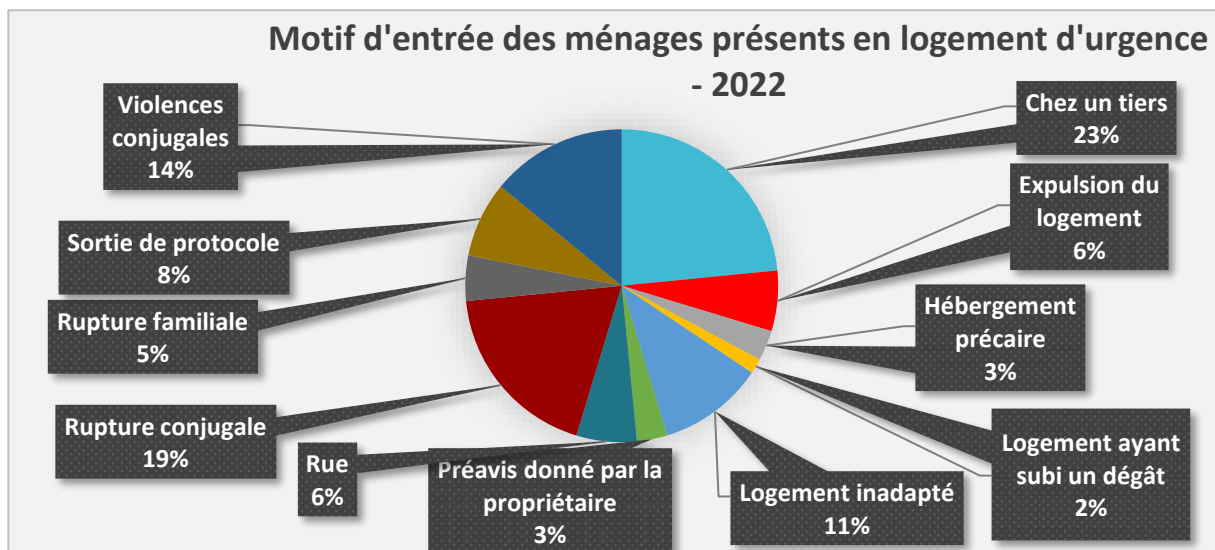
Motif d'entrée	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	3	5	27	31
Expulsion du logement	0	1	0	6
Logement inadapté	1	1	9	6
Préavis donné par la propriétaire	1	0	9	0
Rue	3	0	27	0
Sortie de protocole	1	3	9	19
Violences conjugales	2	5	18	31
Rupture conjugale	0	1	0	6
Total	11	16	100%	100%

Sur l'ensemble des deux territoires, pour 30 % des ménages admis en 2022, le motif d'entrée est en lien avec, soit une rupture conjugale et/ou des violences conjugales et pour 30% le motif d'entrée est hébergé chez un tiers ; ceci constitue les motifs les plus importants. On retrouve aussi cela pour les ménages présents.

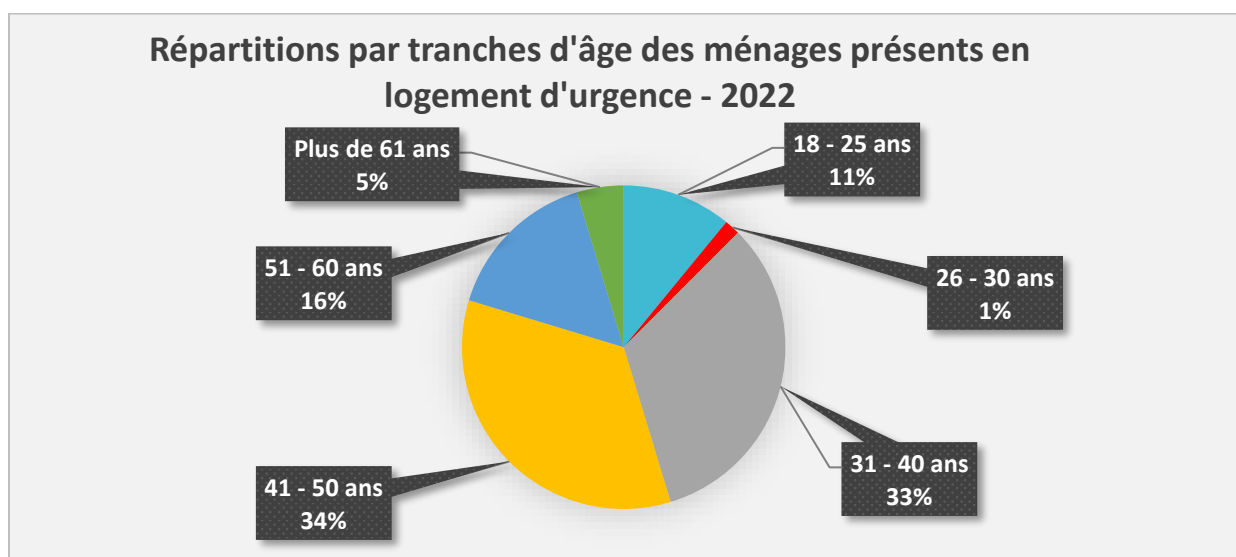
b. Statistiques des présents en logements d'urgence en 2022

Nous avons hébergé 64 ménages en 2022 soit 161 personnes hébergées (72 adultes et 89 enfants). Nous avons hébergé 4 ménages de moins qu'en 2021. Le service dispose à ce jour de 38 logements d'urgence.

Les motifs d'entrée



Âge des personnes présentes en logements d'urgence en 2022



Situation du ménage des personnes présentes avant intervention du service

Situation du ménage avant intervention du service	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Domicile conjugal	1	3	4	7
Hébergement chez des tiers	10	14	43	34
Hébergement précaire	1	1	4	2
HLM	1	2	4	5
Logement de fortune	0	1	0	2
Logement d'urgence de la mairie	0	1	0	2
Logement privé	3	8	13	20
Logement protocole	1	5	4	12
Propriétaire	0	2	0	5
Résidence sociale	1	1	4	2
Rue	4	3	17	7
Sortie d'hospitalisation	1	0	4	0
Total	23	41	100%	100%

Les communes d'origine par EPCI :

EPCI Sèvre et Loire		
Les communes d'origine	Nombre de ménages	Répartition en %
Divatte-sur-Loire	1	6
La Boissière du Doré	1	6
La Chapelle Heulin	2	12
Le Landreau	1	6
Le Loroux-Bottereau	2	12
Le Pallet	1	6
Mouzillon	1	6
Saint-Julien de Concelles	1	6
Vallet	7	41
Total	17	100%

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Service ASUR

EPCI Clisson Sèvre et Maine		
Les communes d'origine	Nombre de ménages	Répartition en %
Aigrefeuille-sur-Maine	2	11
Clisson	1	6
Gétigné	1	6
Gorges	1	6
Haute-Goulaine	3	17
La Haye Fouassière	3	17
La Planche	4	22
Maisdon-sur-Sèvre	2	11
Saint-Lumine de Clisson	1	6
Total	18	100%

EPCI Grand Lieu		
Les communes d'origine	Nombre de ménages	Répartition en %
Geneston	3	100
Total	3	100%

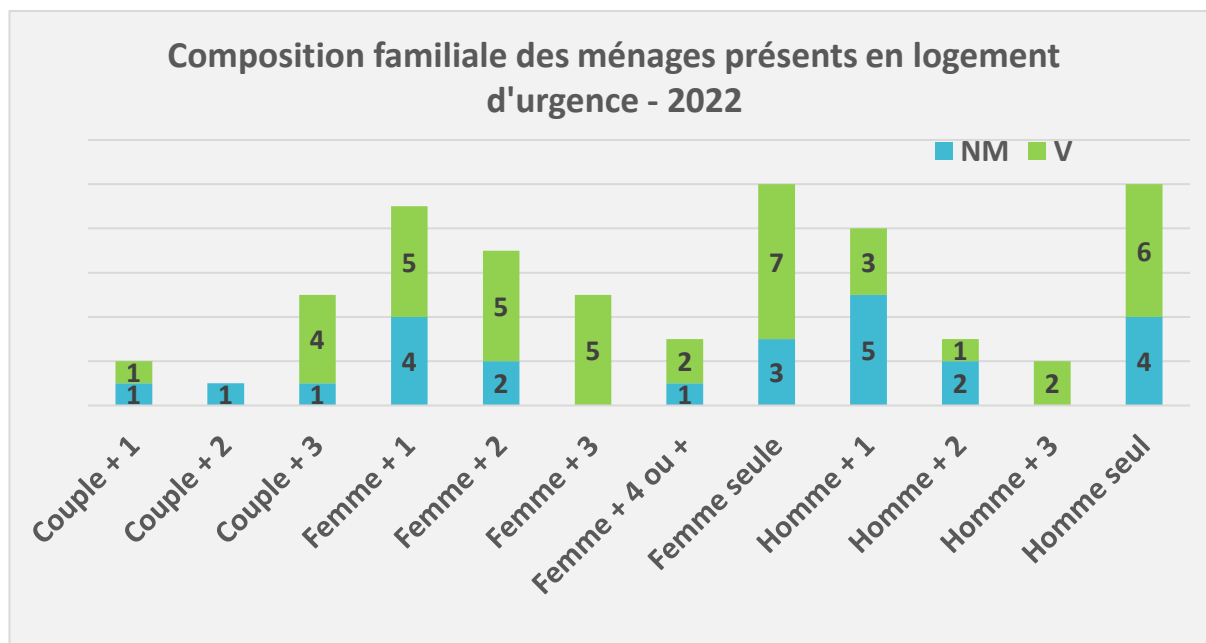
Communauté de communes Nantes Métropole secteur ASUR		
Les communes d'origine	Nombre de ménages	Répartition en %
Basse-Goulaine	1	4
Les Sorinières	8	32
Saint-Sébastien	6	24
Vertou	10	40
Total	25	100%

Appartenances aux Etablissements publics de coopération intercommunale d'origine (récapitulatif en fonction des communes d'origine) :

EPCI liées à l'origine des ménages présents	Nombre de ménages	Répartition en %
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	18	28
Grand Lieu	3	5
Hors Secteur	1	2
Nantes Métropole secteur ASUR	25	39
Sèvre et Loire	17	27
Total	64	100%

1 ménage d'origine Hors Secteur (commune de Nantes) était présent en logement d'urgence en 2022, car il était hébergé auparavant sur une place de mise en sécurité.

Composition familiale des ménages présents en logements d'urgence en 2022



c. Statistiques des sortants de logements d'urgence en 2022

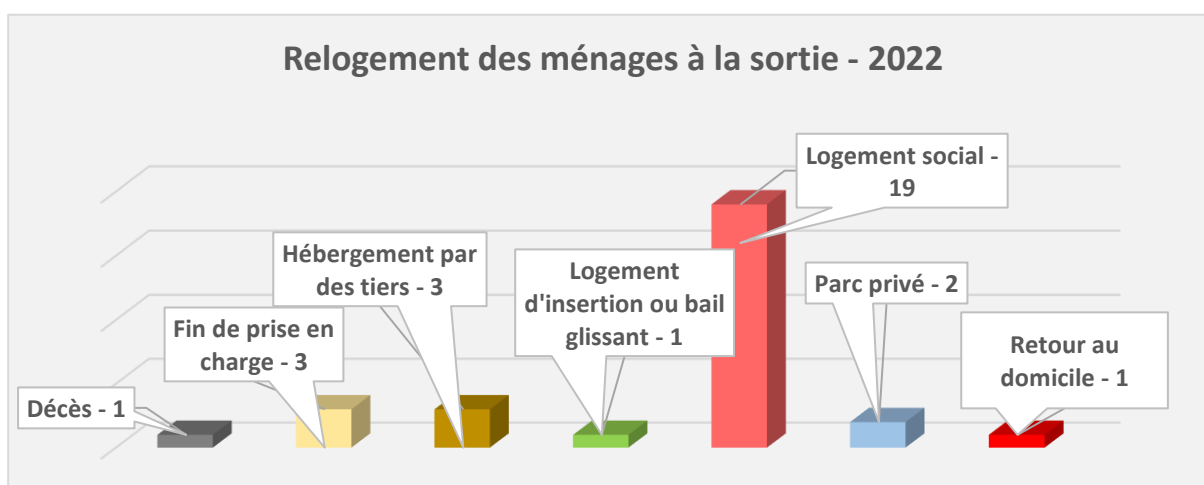
Durée de séjour

Durées de séjour des ménages sortants de logements d'urgence - 2022	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
1 à 3 mois	1	1	9	5
3 à 6 mois	0	5	0	26
6 à 9 mois	1	3	9	16
9 à 12 mois	1	3	9	16
12 à 15 mois	3	2	27	11
15 à 18 mois	0	3	0	16
18 à 21 mois	2	1	18	5
Plus de 21 mois	3	1	27	5
Total	11	19	100%	100%

Sur 30 ménages sortis en 2022, la durée moyenne de séjour est de 409 jours soit 13 mois et 14 jours. Cette durée de séjour a augmenté par rapport à 2021 (12 mois et 10 jours). Ceci est en lien avec le manque de logements sociaux adaptés sur le territoire. Toutefois, cette durée

s'avère parfois nécessaire à la résolution des difficultés sociales rencontrées par les ménages. Le partenariat efficace avec les communes, les communautés de communes ou agglomération et les organismes HLM permet de continuer à avoir des sorties positives. Le recours systématique à la contingence préfectorale, lorsque les situations le permettent, favorise le relogement des usagers de notre service.

Mode de relogement



Ressources à la sortie

Ressource principale des ménages à la sortie	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
AAH - Invalidité	1	4	9	21
En formation	1	0	9	0
Inconnues	0	1	0	5
Indemnités journalières	2	1	18	5
Pôle emploi	1	0	9	0
Retraite	0	1	0	5
RSA	1	3	9	16
Salarié temps partiel	2	0	18	0
Salarié temps plein	3	6	27	32
Sans ressource	0	2	0	11
Travailleur indépendant	0	1	0	5
Total	11	19	100%	100%

Commentaires / Perspectives

Le relogement s'effectue essentiellement sur le parc social et cela pour 63 % des cas. La contingence Préfecture et Action Logement, effectuée systématiquement par les référents sociaux, dans les premiers mois suivant l'entrée des usagers, favorise les relogements sur le parc social, tout comme le partenariat avec les services logements des mairies. Néanmoins, la pénurie de logement de type 2 et de type 4 sur notre secteur géographique complique le relogement des personnes isolées et des familles.

La gestion de notre parc de logements d'urgence est effectuée dans un contexte de cohérence territoriale. Les intercommunalités qui ont opté pour la compétence logement, ont contribué à une cohérence des zones concernées et à une harmonisation des pratiques. Le partenariat intercommunal est formalisé par des conventions notamment avec la communauté de communes Sèvre et Loire et la communauté de Clisson, Sèvre et Maine Agglomération. Un travail avec les intercommunalités est en cours concernant les logements énergivores à rénover ou à remplacer. Nous avons logé 64 ménages dans 40 logements d'urgence et relogés 30 ménages.

Les principales difficultés rencontrées par les ménages présents, hébergés en logement d'urgence en 2022 :

Le service ASUR est de plus en plus confronté à des situations complexes avec les ménages hébergés en logement d'urgence.

Certains ménages peuvent cumuler des difficultés que nous avons répertoriées dans le tableau qui suit.

Difficultés rencontrées	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Absence de divorce ou lenteur de procédure	2	5	9	12
Addictions	2	1	9	2
Difficultés de compréhension de la langue	2	1	9	2
Difficultés de gestion administrative et financière	8	17	35	41
État de santé psychique et/ou physique	6	7	26	17
Liées à la situation de violences conjugales	2	9	9	22
Ressources insuffisantes	1	1	4	2
Total	23	41	100%	100%

On observe que les ménages accompagnés en logement d'urgence rencontrent pour 38% d'entre eux des difficultés dans la gestion administrative et financière. Ensuite vient l'état de santé psychique ou physique, pour 21,5%.

Les problématiques de santé mentale

Nous observons de nombreuses personnes avec des difficultés socio-économiques, mais à cela s'ajoutent des difficultés d'ordre psychologique ce qui nous conduit à réorienter les personnes vers des dispositifs d'hébergement ou de logements accompagnés. Ces relogements sont plus difficiles à réaliser (délai de traitement des demandes et liste d'attente) ; c'est pourquoi ces situations sont le plus souvent accompagnées sur une plus longue durée.

Le partenariat

Santé : Nous développons actuellement le partenariat avec les hôpitaux publics Daumezon et Saint Jacques pour permettre aux ménages hébergés en logement d'urgence de pouvoir consulter un psychologue dans le cadre de permanences réalisées dans nos locaux.

Ces consultations viendraient compléter l'intervention des équipes mobiles de psychiatrie qui interviennent déjà au domicile des personnes, quand leur situation le nécessite.

La sectorisation des hôpitaux psychiatriques complexifie cependant le travail de partenariat.

Territorial : Des conventions avec les communes et les intercommunalités sont signées. L'association héberge les ménages en difficultés. Les communes soutiennent les relogements sur leur parc social, même si le parc social est peu important par rapport aux besoins de la population. Les relogements peuvent se faire également sur la métropole.

Des bilans annuels sont réalisés auprès des élus lors des commissions sociales intercommunales, afin de rendre compte de notre activité et dans l'objectif de remonter les besoins et de partager le diagnostic social territorial. Le service ASUR a participé à plusieurs analyses des besoins sociaux menés par les communes du territoire.

III. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN SOUS-LOCATION

Au sein de notre service, la sous location regroupe 2 types de logements proposés : les logements d'insertion et les baux glissants.

Les logements en sous-location sont des logements loués par l'association à des bailleurs sociaux ou privés.

Le service réalise un système de transfert de bail afin de permettre aux ménages l'accès au logement. Ils sont en premier lieu sous-locataires de l'Association puis deviennent locataires du logement qu'ils occupent.

Le bail glissant permet de travailler le parcours d'insertion sur le territoire choisi par le ménage. Cela demande d'anticiper les départs auprès des bailleurs pour capter de nouveaux logements en sous-location, afin d'éviter une baisse d'activité ; ce qui n'est pas toujours réalisable.

Le service gère également un parc de logements d'insertion, qui sont des logements temporaires, loués meublés.

Quel que soit le type de logement, il permet l'ouverture de droit à l'aide au logement au titre de la personne. Les sous-locations (en transfert de bail et logements d'insertion) peuvent s'effectuer sur tout le département sans limite de secteur. La durée maximum de financement de la mesure d'accompagnement par le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est de 24 mois.

a. État des logements

Au 31/12/2022

Type de logements	Dispositif	Commune
Vignoble		
1 Studio	Insertion	La Haye Fouassière
1 T.1	Insertion	La Haye Fouassière
1 T.2	Insertion	Le Loroux-Bottereau
1 T.2	Insertion	Vieillevigne
2 T.3	Insertion	La Planche
1 T.4	Insertion	Vallet
1 T.1	Bail Glissant	Clisson
1 T.3	Bail Glissant	Le Loroux-Bottereau
1 T.3	Bail Glissant	Clisson
1 T.4	Bail Glissant	Aigrefeuille-sur-Maine
Nantes Métropole		
1 T.2	Insertion	Rezé
4 T.2	Insertion	Saint-Sébastien-sur-Loire
1 T.3	Insertion	Nantes
1 T.4	Insertion	Vertou
1 T.5	Insertion	Saint-Sébastien-sur-Loire
1 T.1	Bail Glissant	Nantes
1 T.1bis	Bail Glissant	Les Sorinières
1 T.2	Bail Glissant	Nantes
1 T.2	Bail Glissant	Saint-Sébastien-sur-Loire
1 T.3	Bail Glissant	Vertou
1 T.4	Bail Glissant	Saint Sébastien sur Loire
1 T.4	Bail Glissant	Les Sorinières
1 T.5	Bail Glissant	Nantes

Au 31/12/2022, nous disposons de 27 logements en sous-location : 6 logements dont nous sommes propriétaires, 17 logements sociaux, 3 logement communaux et 1 logement en location privée.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Service ASUR

En cours d'année

Adresse	Dispositif	Date de début de bail	Date de résiliation du bail
Bail glissant (9 logements NM secteur ASUR et 6 logements Vignoble)			
10 avenue de Josselin - Nantes	Bail Glissant	28/06/2020	
15 avenue d'Athènes - Gorges	Bail Glissant	01/07/2020	30/06/2022
19 rue du Languedoc – Saint Sébastien sur Loire	Bail Glissant	11/08/2020	
20 place des Airaux – Le Loroux Bottereau	Bail Glissant	12/06/2020	
3 rue des Mésanges - Vallet	Bail Glissant	12/10/2021	11/10/2022
30 rue de la Sanglerie – Les Sorinières	Bail Glissant	19/02/2021	
310 route de Clisson – Vertou	Bail Glissant	28/07/2016	
4 rue François Hennebique - Nantes	Bail Glissant	27/04/2021	01/08/2022
4 rue Suzanne Lenglen - Clisson	Bail Glissant	26/08/2021	
5 allée Yves Cosson - Nantes	Bail Glissant	10/12/2021	
6 rue François Hennebique - Nantes	Bail Glissant	21/07/2022	
6 rue Suzanne Lenglen - Clisson	Bail Glissant	09/08/2022	
83 rue Louis Pasteur – Saint-Sébastien-sur-Loire	Bail Glissant	30/08/2022	
9 bis avenue de la Maine – Aigrefeuille/Maine	Bail Glissant	18/11/2022	
9 rue Louise Michel – Les Sorinières	Bail Glissant	06/05/2022	
Insertion (10 logements NM secteur ASUR et 8 logements Vignoble)			
12 rue Alain Colas - Nantes	Insertion	01/09/2020	
13 rue de Chantemerle - Vallet	Insertion	21/05/2021	
19 route de Nantes – La Planche	Insertion	01/10/2016	
2 rue de l'Étang T1 studio – La Haie Fouassière	Insertion	11/07/2019	
2 rue de la Gare – La Haie Fouassière (T1)	Insertion	11/07/2019	
2 rue de la Gare – La Haie Fouassière (T3)	Insertion	11/07/2019	21/03/2022
3 bis rue de la mairie – La Planche	Insertion	01/02/2016	
3 impasse Rémi Belleau – Le Loroux Bottereau	Insertion	17/03/2021	
4 impasse Amiral Courbet - Vieillevigne	Insertion	14/10/2022	
6 rue de l'Ouche Colin – Saint Sébastien/Loire	Insertion	29/09/2022	

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Service ASUR

73 route de Nantes – Vertou	Insertion	18/04/2022	
8 rue de la Grande Noë – Vertou	Insertion	15/04/2005	14/01/2022
9 rue de la Grande Ourse – Rezé	Insertion	31/10/2002	
9 rue Jacqueline Bernier – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	03/10/2011	15/04/2022
93 rue des Plantes Apt 1 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes Apt 2 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes Apt 3 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	
93 rue des Plantes Apt 4 – Saint Sébastien sur Loire	Insertion	01/11/2010	

Au cours de l'année 2022, sur les 3 ménages sortis de baux glissants :

- 2 ménages sont devenus les locataires en titre du logement qu'ils occupaient
- 1 ménage a été transféré dans un autre logement dans le parc social plus adapté à sa composition familiale suite à un regroupement familial (accès à un T5 en sous-location).

Par ailleurs, le service a capté 8 logements en sous-location en 2022 soit 3 logements d'insertion du fait du partenariat avec la mairie du territoire, ainsi que 5 logements en baux glissants (2 dans le vignoble et 3 sur Nantes métropole).

b. Statistique des entrées en sous-location en 2022

Le service a comptabilisé 14 entrées en sous-location en 2022.

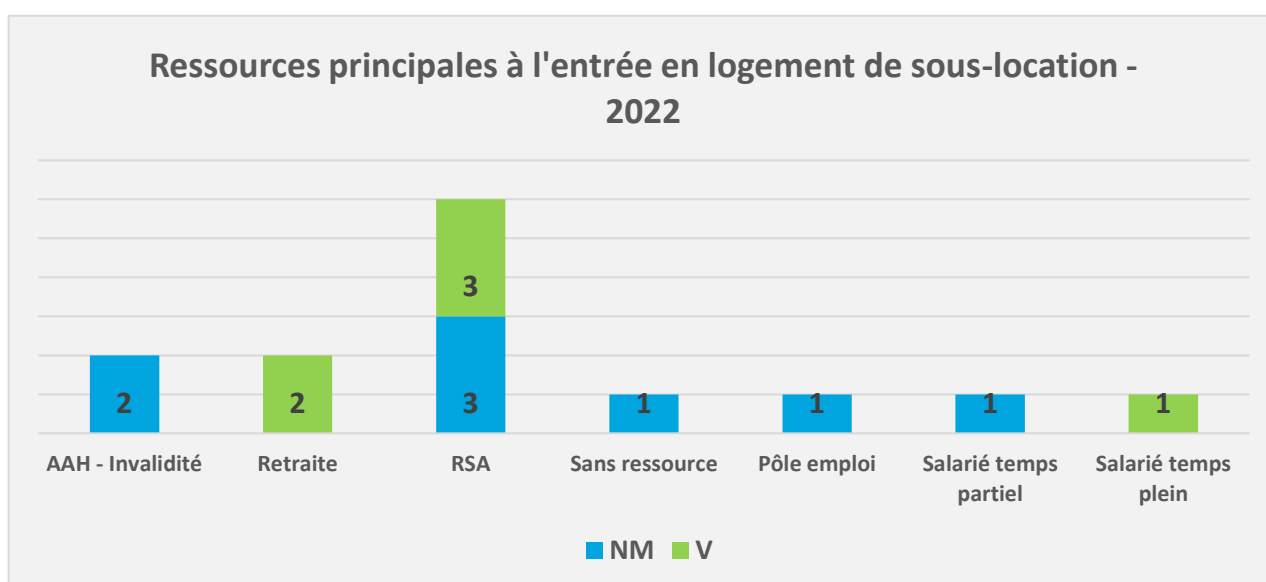
La composition familiale

Composition familiale	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Femme seule	1	1	13	17
Homme seul	2	2	25	33
Femme + 2	2	0	25	0
Femme + 1	0	1	0	17
Femme + 3	1	2	13	33
Couple	1	0	13	0
Couple + 1	1	0	13	0
Total	8	6	100%	100%

Les tranches d'âge

Tranche d'âge	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
31 - 40 ans	0	2	0	33
41 - 50 ans	5	1	63	17
51 - 60 ans	2	1	25	17
Plus de 61 ans	1	2	13	33
Total	8	6	100%	100%

Les ressources à l'entrée



Les motifs d'entrée

Motifs d'entrée	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	1	0	13	0
Expulsion du logement	1	0	13	0
Hébergement précaire	0	1	0	17
Logement inadapté	0	1	0	17
Rue	3	0	38	0
Rupture conjugale	2	4	25	67
Rupture familiale	1	0	13	0
Total	8	6	100%	100%

C. Statistique des présents en sous-location en 2022

Le service ASUR a accueilli 38 ménages en sous-location en 2022.

Les motifs d'entrée des présents en sous-location en 2022

Motifs d'entrée	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Chez un tiers	4	3	19	18
Expulsion du logement	2	1	10	6
Hébergement précaire	2	1	10	6
Logement inadapté	1	4	5	24
Préavis donné par la propriétaire	1	0	5	0
Ressources insuffisantes	1	0	5	0
Rue	1	0	5	0
Rupture conjugale	3	3	14	18
Rupture familiale	1	0	5	0
Situation administrative bloquée	0	1	0	6
Sortie de logement d'urgence	4	1	19	6
Sortie de protocole	1	3	5	18
Total	21	17	100%	100%

Les communes d'origine

EPCI Clisson, Sèvre et Maine Agglo	Nombre de ménages	Répartition en %
Aigrefeuille-sur-Maine	1	11
Château Thébaud	1	11
Clisson	3	33
Gétigné	1	11
Gorges	1	11
La Planche	1	11
Saint-Lumine de Clisson	1	11
Total	9	100%

EPCI Sèvre Loire	Nombre de ménages	Répartition en %
Divatte-sur-Loire	1	12,5
Le Landreau	1	12,5
Le Loroux-Bottereau	3	37,5
Saint-Julien de Concelles	1	12,5
Vallet	2	25
Total	8	100%

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

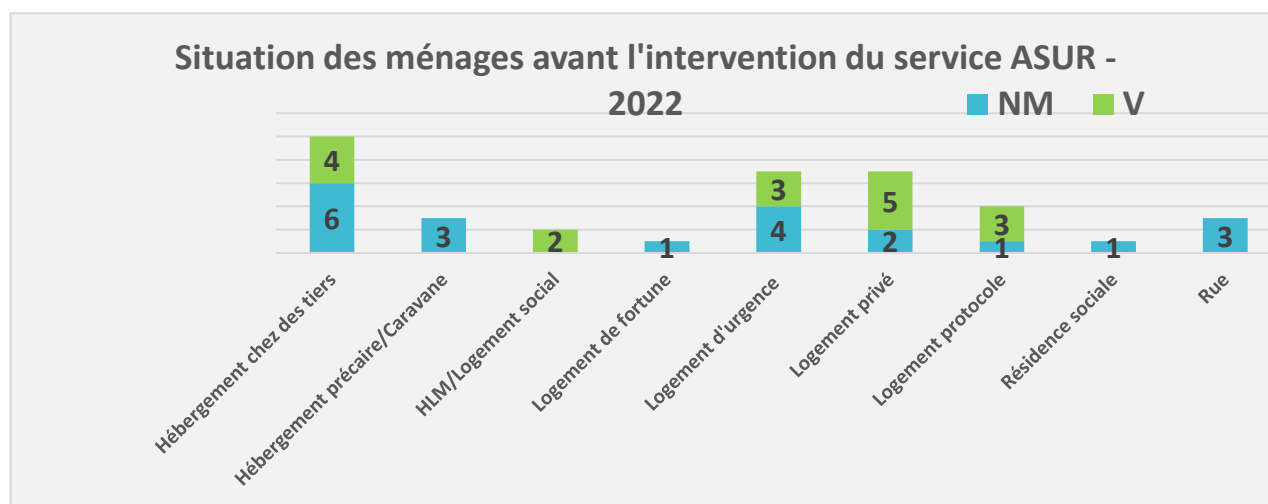
Service ASUR

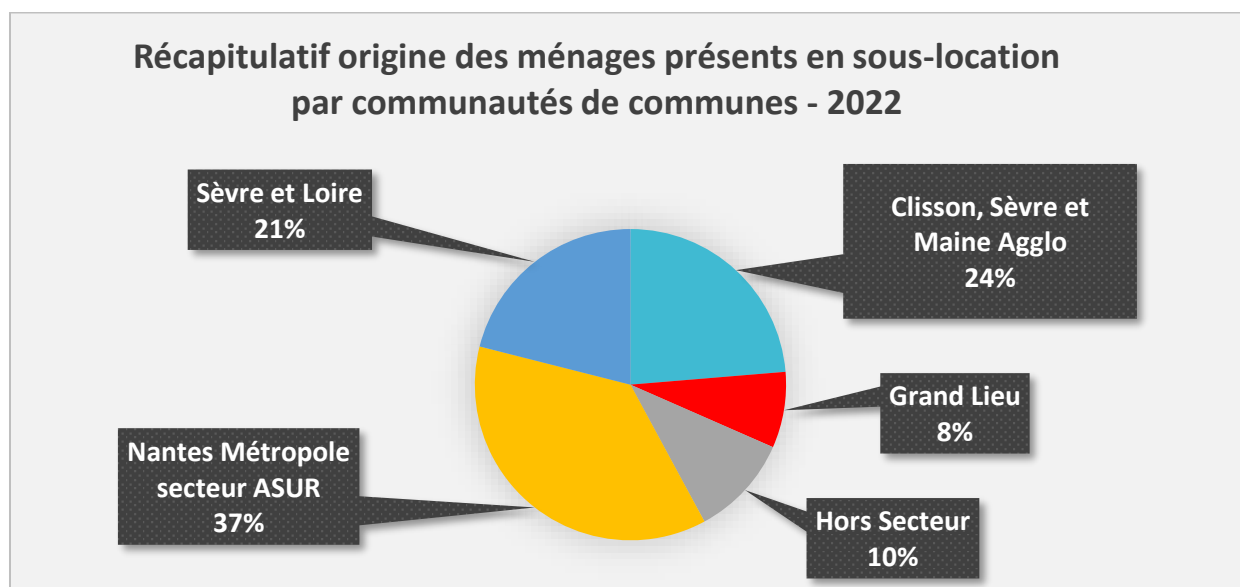
EPCI Grand Lieu	Nombre de ménages	Répartition en %
Geneston	1	33,3
Le Bignon	1	33,3
Montbert	1	33,3
Total	3	100%

Nantes Métropole secteur ASUR	Nombre de ménages	Répartition en %
Les Sorinières	2	14,3
Saint-Sébastien	9	64,3
Vertou	3	21,4
Total	14	100%

Hors secteur	Nombre de ménages	Répartition en %
Autre Département	1	25,0
Bouguenais	1	25,0
Nantes	1	25,0
Rezé	1	25,0
Total	4	100%

Situation du ménage avant l'intervention du service :





Les 10 % de ménages hors secteur d'intervention, s'expliquent notamment comme suit :

- 2 ménages orientés dans le cadre du DAHO (Droit A L'Hébergement Opposable)
- 1 ménage sortant d'HUDA
- 1 ménage sortant de place de mise en sécurité pour FVV.

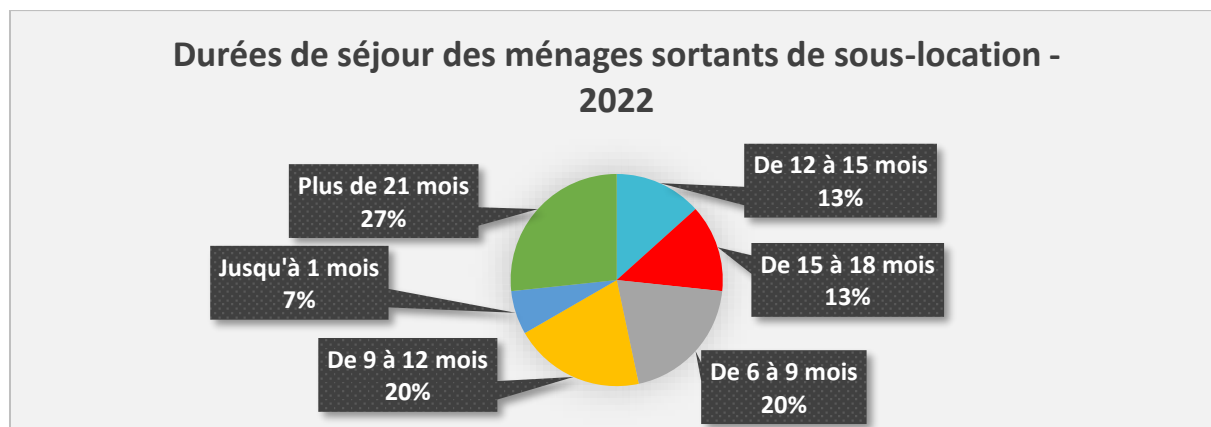
Composition familiale

Composition familiale des présents en sous-location 2022	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Couple	1	0	5	0
Couple + 1	1	1	5	6
Couple + 3	0	1	0	6
Femme + 1	1	3	5	18
Femme + 2	4	2	19	12
Femme + 3	2	3	10	18
Femme + 4 ou +	2	0	10	0
Femme seule	2	3	10	18
Homme + 1	4	1	19	6
Homme + 2	0	1	0	6
Homme seul	4	2	19	12
Total	21	17	100%	100%

d. Statistiques des sortants de sous-locations en 2022

Sur les 38 ménages présents en sous-location en 2022, 15 ont été relogés soit 39,5 % des présents. En moyenne, un ménage reste 505 jours soit 1 an, 4 mois et 20 jours. La moyenne de durée de séjour reste proche de celle de 2021 qui était alors de 517 jours.

Durée de séjour

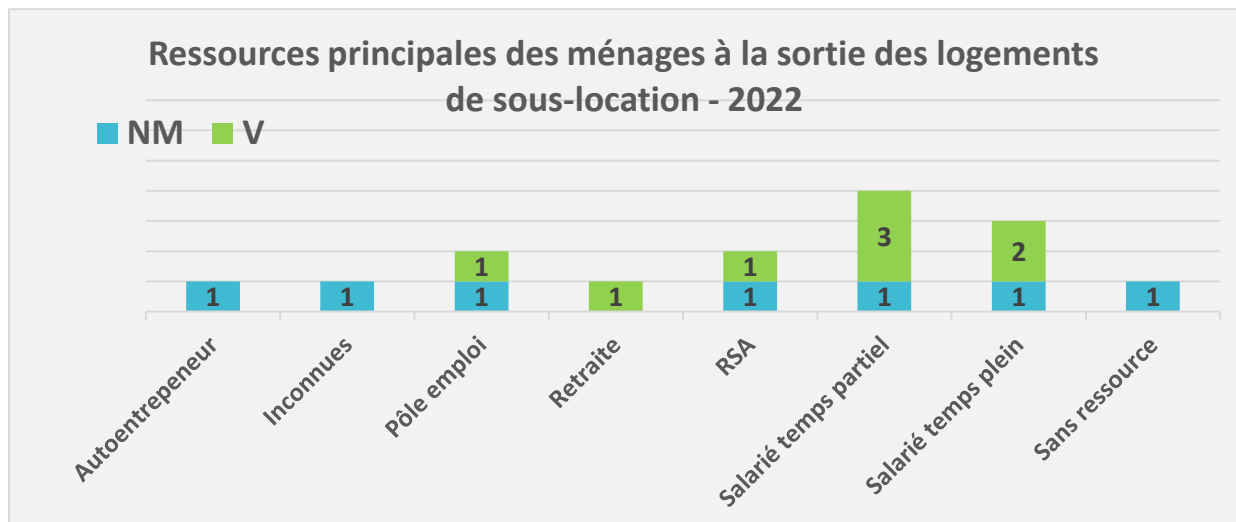


Mode de relogement

Mode de relogement	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Fin de prise en charge	2	0	29	0
Logement social	5	7	71	88
Retour au domicile	0	1	0	13
Total	7	8	100%	100%

Ressources à la sortie

Ressources principales des ménages à la sortie des logements de sous-location	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Autoentrepreneur	1	0	14	0
Inconnues	1	0	14	0
Pôle emploi	1	1	14	13
Retraite	0	1	0	13
RSA	1	1	14	13
Salarié temps partiel	1	3	14	38
Salarié temps plein	1	2	14	25
Sans ressource	1	0	14	0
Total	7	8	100%	100%



e. Commentaires

Aspects généraux

Les mesures d'accompagnement social permettent aux familles d'être suivies sur une période fixée par le service F.S.L. Le référent social soutient la famille dans un projet logement. L'accompagnant doit donc axer son travail sur la problématique logement diagnostiquée, avant l'entrée de la famille ou au cours de sa présence en logement.

Cependant, la question du logement ne peut être déconnectée de la situation générale de la famille. Le référent social est ainsi très souvent à l'origine de réalisations de synthèses et de sollicitations de nouveaux partenaires, avec qui les usagers n'avaient pas pris contact précédemment (organismes bancaires, médecins en vue d'une mise sous tutelle).

En effet, l'usager n'est pas systématiquement en relation avec une assistante sociale de secteur ; néanmoins, nous établissons dès que possible des temps de rencontres afin d'échanger sur la situation et définir les actions complémentaires à réaliser au profit des usagers. Nous sollicitons les partenaires spécialisés qui sont en mesure de répondre aux problématiques diverses de l'usager : Solidarité Femmes Loire-Atlantique, hôpitaux psychiatriques, psychologues, services de l'ASE...

Les atouts du dispositif

Afin d'être dans une continuité d'insertion, nous hébergeons les ménages en difficultés, en logements d'insertion privés ou publics, et, cela à la suite du passage en logements d'urgence ou non. Les familles sont suivies socialement, afin de résoudre les diverses problématiques perçues, et, en partie seulement résolues en logements d'urgence. L'accompagnement social lié au logement permet ainsi de tendre vers une autonomie progressive du ménage. La sous-location peut nécessiter une mesure d'accompagnement, en fonction de l'évolution des situations accompagnées en logements d'urgence et de leur autonomie recouvrée.

Nous disposons de quelques logements d'insertion qui permettent de loger des ménages directement sans passer par le logement temporaire ; nous sommes alors sollicités par les assistantes sociales de secteur, les mairies...

Difficultés rencontrées durant l'accompagnement des ménages présents en sous-location en 2022	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Absence de divorce ou lenteur de procédure	2	4	9,52	23,53
Addictions	1	1	4,76	5,88
Difficultés liées à la situation de FVV	3	2	14,29	11,76
Difficultés de compréhension de la langue	2	0	9,52	0,00
Difficultés de gestion administrative et financière	7	6	33,33	35,29
État de santé psychique et/ou physique	2	2	9,52	11,76
Ressources insuffisantes	4	2	19,05	11,76
Total	21	17	100%	100%

IV. FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES MISES EN SECURITÉ

Les places d'hébergement dédiées à la mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales sont réparties comme suit :

- Le protocole de mise en sécurité sur la délégation du Vignoble mis en place le 21 juin 2016
- Le protocole de mise en sécurité sur les villes de Vertou et Les Sorinières signé le 12 décembre 2018
- Les places Grenelle ouvertes en 12/2020.

En 2022, 24 femmes ont pu bénéficier d'une mise en sécurité par le service ASUR. Elles étaient au nombre de 19 en 2021.

a. Données chiffrées par dispositifs

Les communes d'origine

COMMUNES D'ORIGINE	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
Clisson			1		1
Haute-Goulaine	1				1
La Boissière du Doré	1		1		2
Le Landreau			1		1
Les Sorinières		2			2
Nantes	6	1	1	1	9
Sainte-Pazanne	1				1
Saint-Julien de Concelles			1		1
Vallet	1		5		6
Total	10	3	10	1	24

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Service ASUR

Les prescripteurs

ORIENTATEUR	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
Associations	2				2
CCAS	1				1
EDS	3	2	8		13
Gendarmerie/Police	1		2		3
SIAO	3	1		1	5
Total	10	3	10	1	24

La structure familiale

STRUCTURE FAMILIALE	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
Femme + 2	4	1	3		8
Femme + 3			3		3
Femme +1	1	2	3		6
Femme seule	4		1	1	6
Homme +2	1				1
Total	10	3	10	1	24

Âge des femmes mises en sécurité

TRANCHE D'ÂGE	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
26-35 ans	7	3	4		14
36-45 ans	3		5	1	9
46-60 ans + de 60 ans			1		1
Total	10	3	10	1	24

Durée des violences

DURÉE DES VIOLENCES	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
Entre 1 et 2 ans				1	1
Entre 2 et 4 ans		1	2		3
Inconnue	3	2	1		6
Moins d'1 ans	1		2		3
Plus de 4 ans	6		5		11
Total	10	3	10	1	24

Situation professionnelle

SITUATION PROFESSIONNELLE	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
Arrêt maladie	1		1		2
CDD Temps plein	1		1		2
CDI Temps partiel		1			1
CDI Temps plein			1		1
En formation	1				1
Intérim			2		2
Sans activité	7	2	5	1	15
Total	10	3	10	1	24

Durée de séjour

DURÉE DE PRÉSENCE	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
0 à 15 jrs	2		3		5
15 à 45 jrs	1		5		6
plus de 45 jrs	7	3	2	1	13
Total	10	3	10	1	24

Solution de relogement

SOLUTION DE RELOGEMENT	Grenelle	Convention Vertou et Les Sorinières	Protocole	Convention Saint-Sébastien	Total
Éloignement via SFLA		1			1
Inconnu	1				1
Logement d'urgence	3	1	1		5
Logement privé			2		2
Logement social			1		1
Non sortie au 31 décembre 2022	2	1	1	1	5
Place hôtelière	1				1
Retour au domicile	3		5		8
Total	10	3	10	1	24

b. Données chiffrées tous dispositifs confondus

Les places de mise en sécurité pour femmes victimes de violences, tous dispositifs confondus ont permis d'héberger 24 ménages, soit 57 personnes.

La majorité des femmes hébergées étaient sans activité à leur admission.

Durées de séjour

Durées de séjours des personnes accueillies dans le cadre des dispositifs de mise à l'abri pour violences conjugales en 2022	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
0 à 15 jrs	0	5	0	33
15 à 45 jrs	0	6	0	40
plus de 45 jrs	9	4	100	27
Total	9	15	100%	100%

On remarque que la durée de prise en charge s'est très peu allongée en 2022. La moyenne de séjour sur le service est de 67 jours en 2022, tandis qu'en 2021, elle était de 65 jours soit une augmentation de 3 %.

Type d'accompagnement

Type d'accompagnement social	Nombre d'entretiens réalisés sur 24 suivis en 2022
Nombre de RDV de suivi social	232
Nombre de rencontres tripartites	11
Total	243

Remarque : Lors de l'entrée en logement de mise en sécurité, un kit de première nécessité (produits d'hygiène et produits alimentaires) est fourni à chaque admission pour permettre au ménage de subvenir à ses besoins pour les premiers jours d'accueil

Nous avons pu constater que l'accompagnement social réalisé auprès des femmes hébergées dans ce cadre, est plus soutenu qu'en logement d'urgence et en sous-location.

En effet, le nombre de rendez-vous de suivi social assurés est élevé, puisque chaque femme a été rencontrée en moyenne, 9,6 fois durant sa prise en charge.

Le service ASUR participe au groupe ressources femmes victimes de violences conjugales, mis en place par la délégation vignoble du Département. Dans ce cadre, une réflexion a été menée sur la prise en charge des femmes hébergées au sein des logements de mise en sécurité, qui a notamment permis la mise en place d'entretiens tripartites avec SFLA et le service ASUR de manière systématique.

Solution de relogement

Solution de relogement à la sortie de l'accompagnement des personnes accueillies dans le cadre des dispositifs de mise à l'abri pour violences conjugales en 2022	Nombre de ménages		Répartition en %	
	NM	V	NM	V
Éloignement via SFLA	1	0	11	0
Inconnu	1	0	11	0
Logement d'urgence	2	3	22	20
Logement privé	0	2	0	13
Logement social	0	1	0	7
Non sortie au 31 décembre 2022	3	2	33	13
Place hôtelière	1	0	11	0
Retour au domicile	1	7	11	47
Total	9	15	100%	100%

Dans 20 % des cas, le relogement des ménages entrés dans le cadre de la mise en sécurité des femmes se fait sur le service ASUR, soit en logement d'urgence soit en sous-location. En effet, le service priorise les demandes d'admission des femmes hébergées dans un logement de mise en sécurité, lors d'une libération de logement dans son parc de logement (urgence et sous-location) pour permettre aux femmes d'accéder à un logement sans contrainte du secret d'adresse quand elles n'ont plus nécessité de mise en sécurité.

En 2022, nous constatons qu'une femme sur trois est retournée au domicile conjugal, à la sortie ; cependant ce chiffre est à mettre en lien avec les situations individuelles, plutôt qu'avec l'accompagnement proposé.

V. L'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

En 2020, le service ASUR a été conventionné pour gérer des places en Intermédiation Locative pour compléter son offre de logements accompagnés sur le territoire du vignoble nantais. Au 31/12/2022, le service ASUR gérait 14 logements en IML (9 logements gérés par le service même et 5 logements gérés par un service annexé). Les ménages hébergés au sein de ce dispositif, ont été au nombre de 19, soit 42 personnes qui sont orientées par le SIAO insertion.

a. Statistiques des entrants 2022

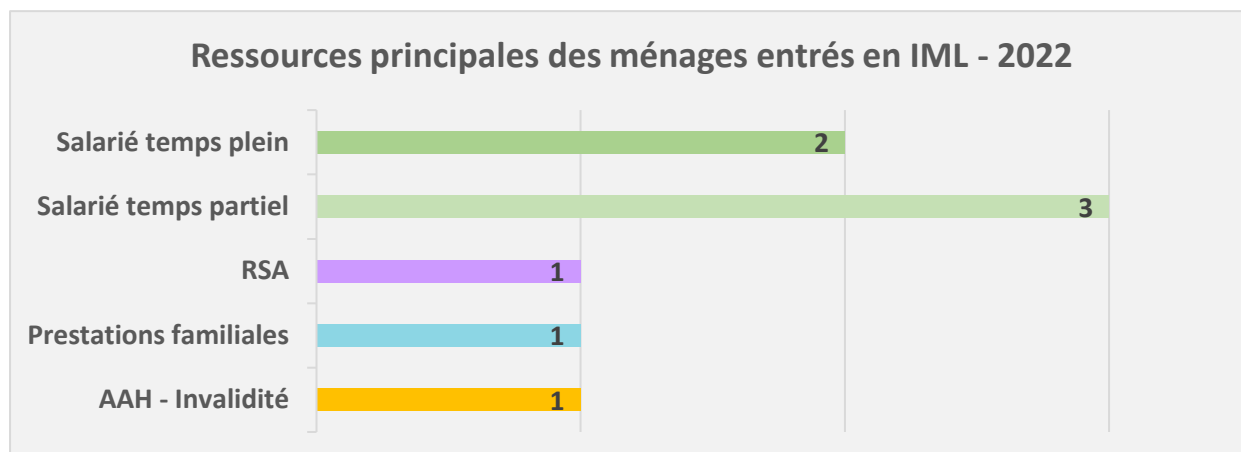
Compositions familiales

Composition familiale des entrées en IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Couple + 2	2	25
Femme + 1	1	12,5
Femme + 2	3	37,5
Femme seule	1	12,5
Homme + 4 ou +	1	12,5
Total	8	100%

Tranches d'âges

Tranches d'âges des entrées en IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
18 - 25 ans	3	37,5
26 - 30 ans	2	25
41 - 50 ans	2	25
51 - 60 ans	1	12,5
Total	8	100%

Les ressources à l'entrée



Motifs d'entrée des ménages qui ont intégré un logement IML

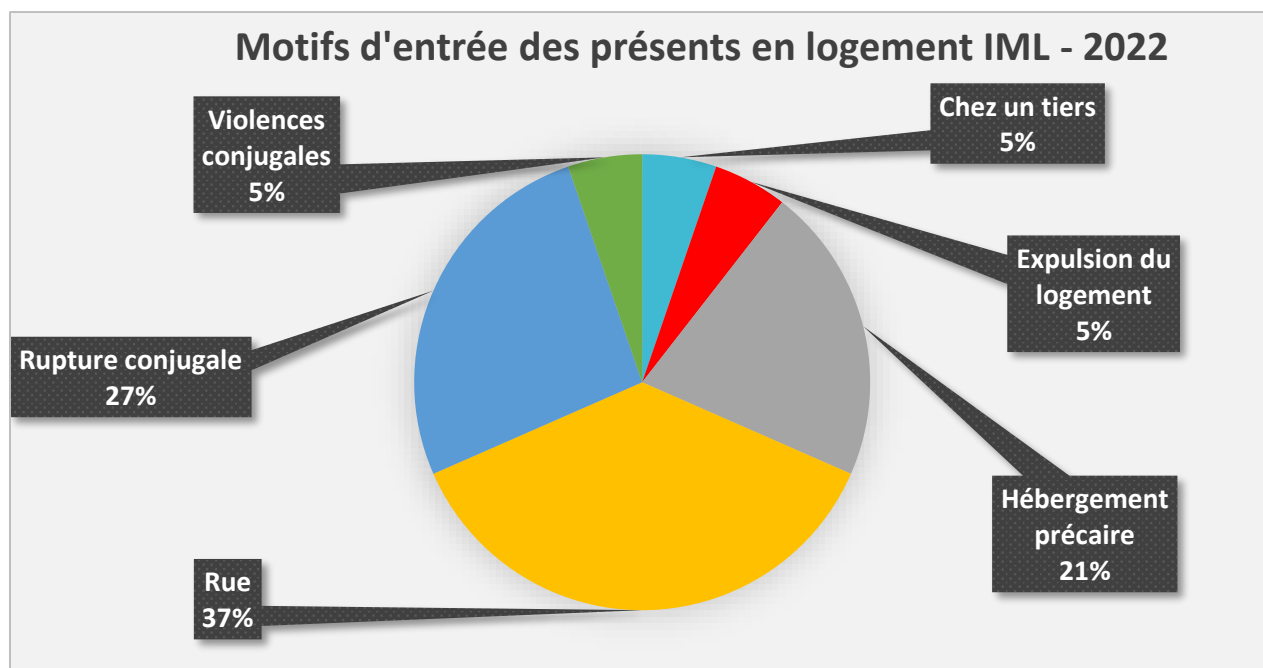
Motifs d'entrée des ménages en IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Chez un tiers	1	12,5
Expulsion du logement	1	12,5
Hébergement précaire	2	25
Rupture conjugale	3	37,5
Violences conjugales	1	12,5
Total	8	100%

Pour 50 % des ménages admis en 2022, le motif d'entrée est en lien avec, soit une rupture conjugale, soit des violences conjugales.

b. Statistiques des présents 2022

Motifs d'entrée

Motifs d'entrée des présents en logements IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Chez un tiers	1	5
Expulsion du logement	1	5
Hébergement précaire	4	21
Rue	7	37
Rupture conjugale	5	26
Violences conjugales	1	5
Total	19	100%



Situation du ménage avant intervention du service

Situation du ménage en logement IML 2022 avant intervention du service	Nombre de ménages	Répartition en %
Caravane	1	5
Domicile conjugal	1	5
Gîte/Hôtel	1	5
Hébergement chez des tiers	3	16
HLM	1	5
Logement de fortune	2	11
Logement privé	1	5
Propriétaire	2	11
Rue	7	37
Total	19	100%

Communes d'origine

Communes d'origine des présents en logements IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Aigrefeuille-sur-Maine	1	5
Château Thébaud	1	5
Clisson	1	5
Gétigné	1	5
La Haye Fouassière	1	5
La Remaudière	1	5
Monnières	1	5
Nantes	9	47
Saint-Herblain	2	11
Vertou	1	5
Total	19	100%

Composition familiale

Composition familiales de ménages présents en logements IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Couple + 2	3	16
Femme + 1	2	11
Femme + 2	4	21
Femme seule	8	42
Homme + 4 ou +	1	5
Homme seul	1	5
Total	19	100%

Difficultés principales rencontrées durant l'accompagnement, avec les ménages présents en IML en 2022

Difficultés principales rencontrées par les ménages en logement IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Absence de divorce ou lenteur de procédure	1	5
Difficultés de compréhension de la langue	2	11
Difficultés de gestion administrative et financière	4	21
Difficultés liées à violences conjugales	2	11
État de santé et/ou physique	2	11
Ressources insuffisantes	8	42
Total	19	100%

c. Statistique des sortants en 2022

Mode de relogement

Sur les 19 ménages accueillis en IML, 7 ménages sont sortis du dispositif. Leur durée de séjour a été de 350 jours en moyenne, soit 11 mois et 20 jours. Quatre des ménages ont été relogés dans le parc social, deux dans le parc privé et une personne est sortie dans le cadre d'une fin de prise en charge sans avoir respecté le règlement. La durée de séjour est élevée par rapport à 2021 (159 jours), mais ceci s'explique par le fait que le dispositif ayant été créé en juillet 2020, aucune situation au 31/12/2021, ne pouvait excéder 18 mois. De plus, 2 ménages relogés en 2022, étaient présents depuis la création du dispositif.

Ressources à la sortie

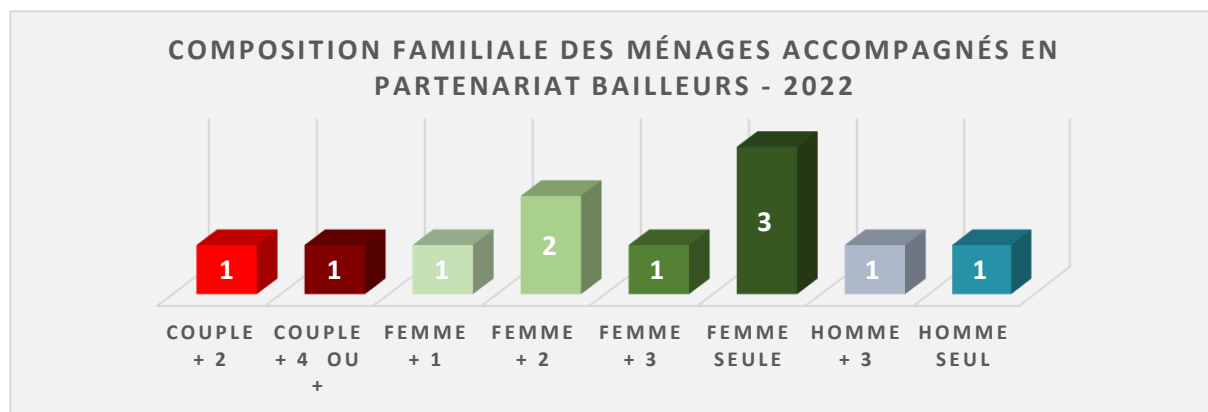
Ressources à la sortie pour les ménages en logement IML - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
RSA	3	43
Salarié temps partiel	2	29
Salarié temps plein	1	14
Salarié temps plein	1	14
Total	7	100%

VI. PARTENARIAT BAILLEUR

Depuis 2011, le service ASUR intervient à la demande de bailleurs sociaux auprès de leurs locataires dans le cadre de la prévention des expulsions. Les professionnels du service interviennent avec l'objectif de créer du lien et réduire les effets des problématiques sociales. Ce travail de proximité a comme perspective la reprise des paiements de loyers et le mieux habiter.

En 2022, 11 ménages ont été accompagnés dans le cadre du dispositif partenariat bailleur, que le service entretient avec CDC Habitat et Habitat 44. Sur les 11 ménages accompagnés, 10 se sont terminés en 2022 et 1 était toujours en cours au 31/12/2022.

a. Composition familiale



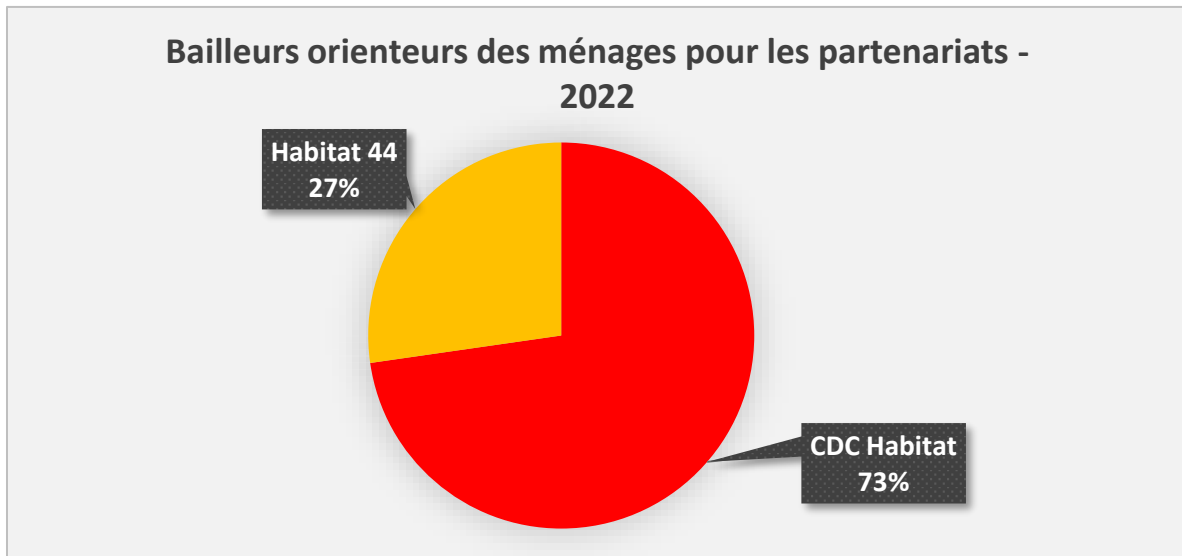
b. Tranches d'âges

Âges des personnes accompagnées en partenariat bailleurs - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
18 - 25 ans	2	18
31 - 40 ans	2	18
41 - 50 ans	3	27
51 - 65 ans	2	18
65 ans ou +	2	18
Total	11	100%

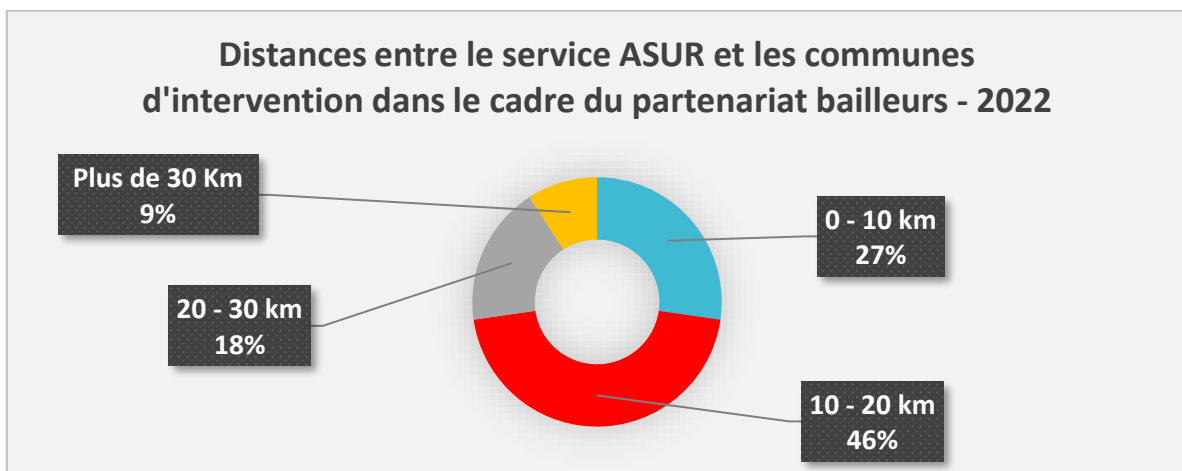
c. Ressources à l'entrée

Les ressources à l'entrée des personnes accompagnées en partenariat bailleurs - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
AAH Invalidité	1	9
Indemnités journalières	2	18
Prestations familiales	1	9
Retraite	2	18
RSA	1	9
Salarié temps partiel	3	27
Sans ressources	1	9
Total	11	100%

d. Bailleurs orienteurs



e. Distances entre le service ASUR et les communes d'interventions



Une des spécificités du service ASUR étant l'aller-vers au travers de l'accompagnement social vers et dans le logement par le biais de visites à domicile régulières par les référents sociaux, il apparaît toutefois nécessaire de limiter le territoire d'intervention du service à une zone de 45 minutes de déplacements (aller).

Ce temps maximum permet de poser un équilibre entre ce nécessaire accompagnement par de l'aller-vers et la gestion du temps de trajet pour les professionnels.

f. État de la procédure d'expulsion à l'entrée du ménage

État de la procédure à l'entrée des ménages en partenariat bailleurs - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Absence de procédure administrative	1	9
Bail résilié	1	9
Commandement de payer	1	9
Commandement de quitter les lieux	1	9
Dettes	4	36
Dossier de surendettement	1	9
Expulsion	2	18
Total	11	100%

Les ménages accompagnés dans le cadre du partenariat bailleur ne sont pas tous en cours d'expulsion, puisque le service ASUR est parfois sollicité de façon préventive en amont de la procédure.

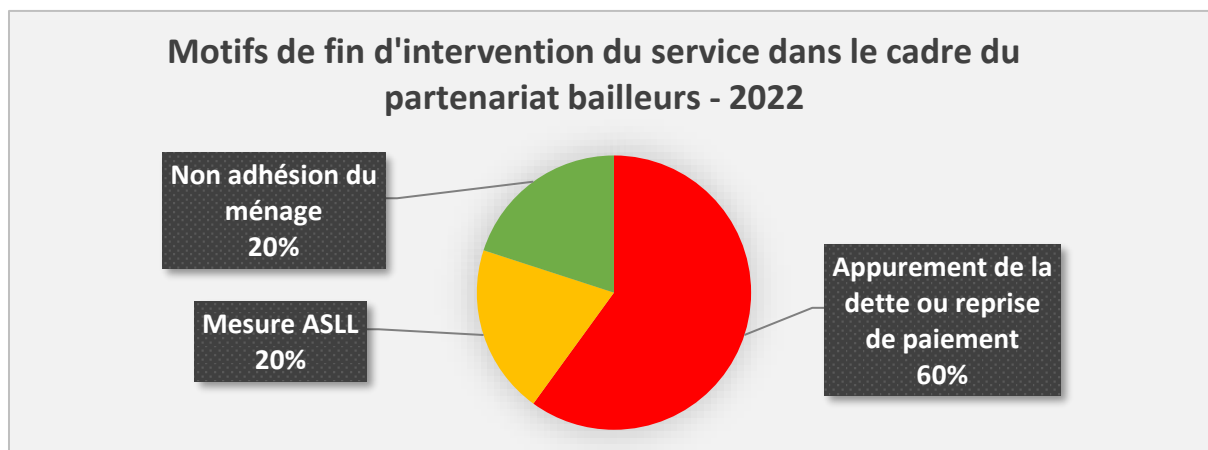
g. Durée de l'accompagnement

Durée de l'accompagnement pour les sortants partenariat bailleurs - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
1 à 6 mois	4	36
12 à 15 mois	1	9
15 à 18 mois	1	9
18 à 21 mois	1	9
6 à 9 mois	2	18
Plus de 21 mois	1	9
Total	10	100%

La durée d'accompagnement a été calculée pour les personnes dont l'accompagnement s'est terminé en 2022

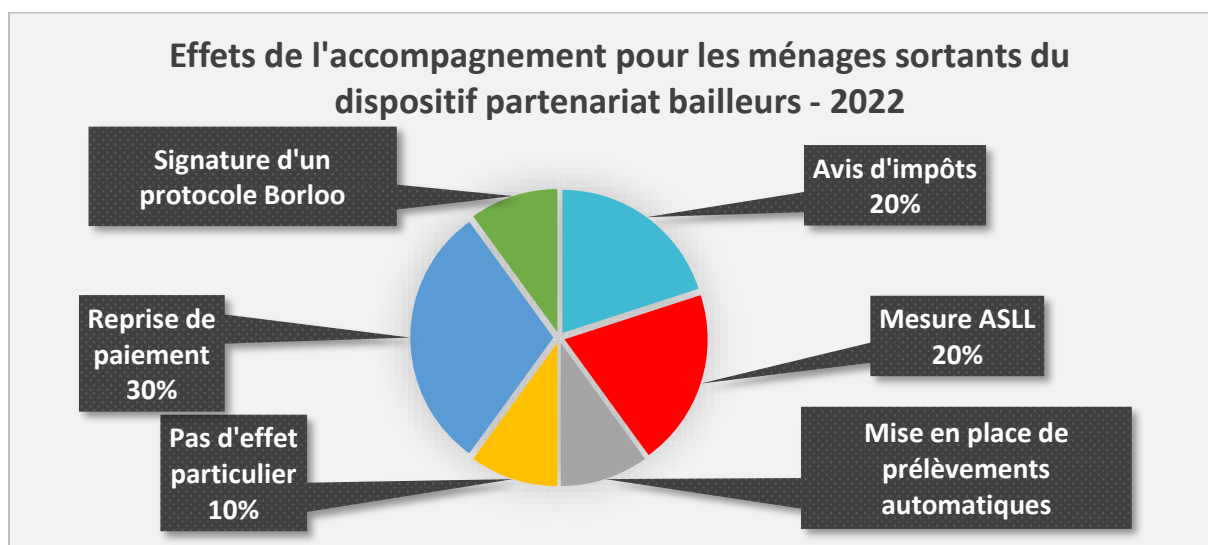
En moyenne, les ménages accompagnés grâce au dispositif partenariat bailleur restent 307 jours sur le service soit 10 mois et 7 jours.

h. Motifs de fin d'intervention du service



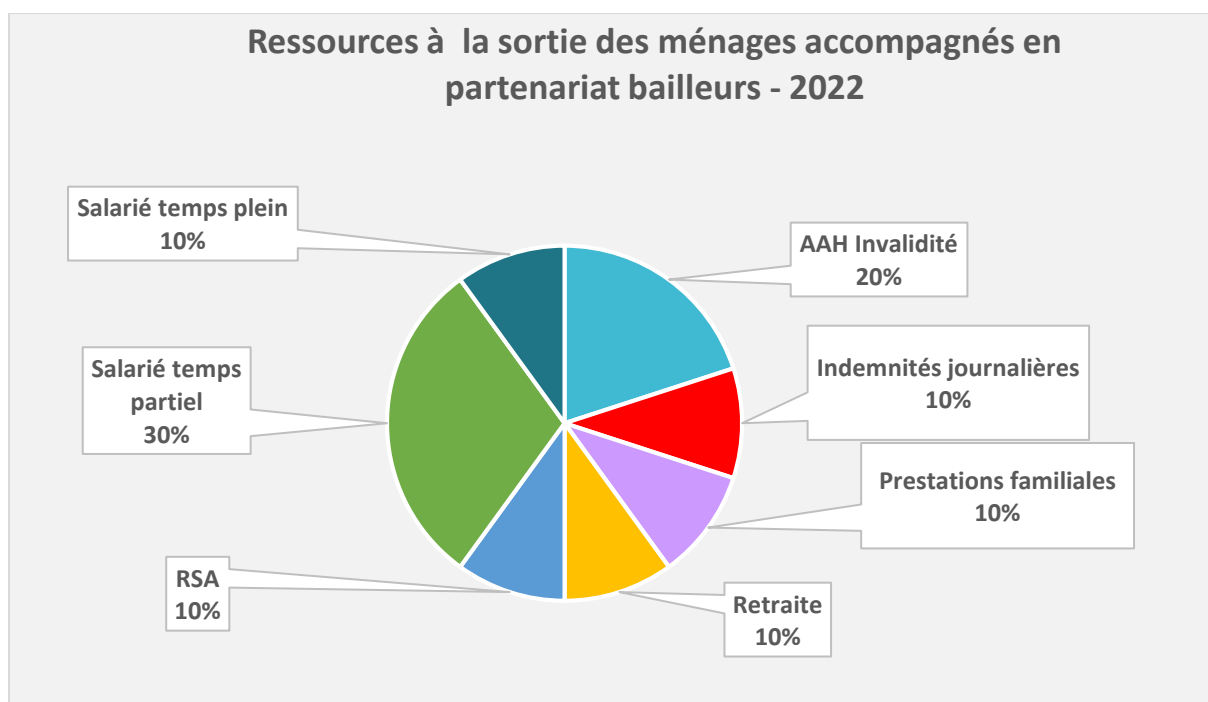
i. Effets de l'accompagnement

Effets de l'accompagnement pour les ménages sortants du dispositif partenariat bailleurs - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
Avis d'impôts	2	20
Mesure ASLL	2	20
Mise en place de prélèvements automatiques	1	10
Pas d'effet particulier	1	10
Reprise de paiement	3	30
Signature d'un protocole Borloo	1	10
Total	10	100%

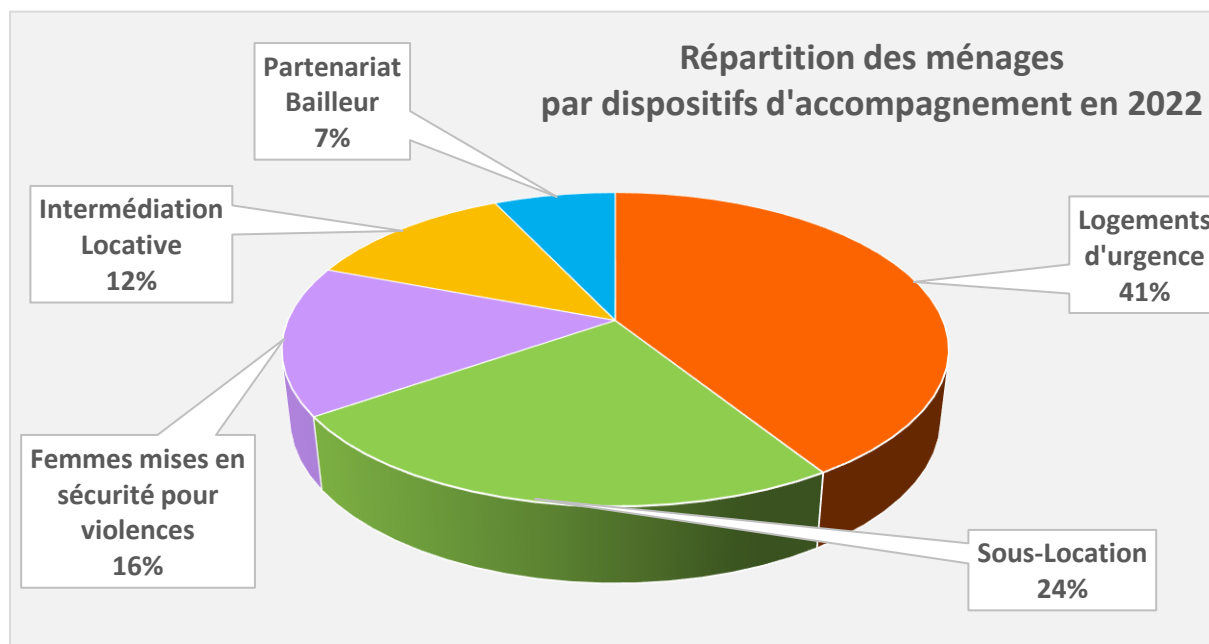


j. Ressources à la sortie

Ressources à la sortie des ménages accompagnés en partenariat bailleurs - 2022	Nombre de ménages	Répartition en %
AAH Invalidité	2	20
Indemnités journalières	1	10
Prestations familiales	1	10
Retraite	1	10
RSA	1	10
Salarié temps partiel	3	30
Salarié temps plein	1	10
Total	10	100%



VII. CONCLUSION



Récapitulatif :

Dispositifs	Moyenne séjour des sortants en jours	Nb Ménages accueillis	Nb adultes	Nb enfants	Nb de personnes
Urgence	409	64	72	89	161
Sous-Loc	505	38	42	51	93
FVV	67	24	24	33	57
IML	350	19	22	20	42
PB	307	11	13	17	30
Totaux	1628	156	173	210	383

En 2022, le service ASUR a accompagné 156 ménages tous dispositifs confondus, ce qui représente 383 personnes. La durée d'accompagnement en logement d'urgence de 409 jours, a augmenté de 9 % par rapport à 2021 (durée moyenne 375 jours). La durée d'accompagnement en logement de sous-location de 505 jours est en diminution de 3,2 % par rapport à 2021 (522 jours)

En sous-location, la durée de séjour reste cependant moins longue que la durée de séjour reste stable par rapport à 2021.

Le nombre de logements d'urgence reste stable de par la volonté des communes ou des communautés de communes qui comprennent l'intérêt d'un tel dispositif pour leurs administrés. La mise à disposition de logements provisoires se gère en premier lieu avec la commune puis les modalités de fonctionnement sont inscrites dans une convention intercommunale le plus souvent. Nous allons vers une amélioration de la qualité des logements proposés ; de ce fait, nous demandons à perdre certains logements et échangeons avec les intercommunalités sur la mise à disposition de logement HLM (PLAI) afin d'avoir des logements récents peu chers et économiques sur le plan énergétique ou encore des travaux sur les logements existants.

Le partenariat entre les communes, les bailleurs sociaux et l'Association permet une prise en charge de l'usager qui peut être perfectible notamment dans une adaptation de la mesure ASLL à des publics spécifiques tels que les jeunes notamment et les personnes avec des problèmes de santé mentale.

Pour l'année 2022, une partie des mesures ASLL ont dépassé les durées fixées par le référentiel. Ce dépassement est à mettre en lien à la fois avec la problématique du manque de logements sociaux (secteur tendu notamment pour les logements T2 et T4), la concurrence des publics, mais également du fait des problématiques de quelques ménages qui relèvent d'une prise en charge en CHRS, maison-relais ou autre.

L'année 2022 a été charnière dans le protocole de mise en sécurité des victimes de violences conjugales sur la délégation du vignoble. En effet, le protocole et le référentiel ont été signés une première fois en 2016, mais ont été actualisés en 2021. Cinq ans après, de nouvelles réflexions naissent autour du projet. Une actualisation du protocole et du référentiel, ainsi qu'une nouvelle signature des partenaires ont été nécessaires.

Le protocole de mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales avec les villes de Vertou et Les Sorinières répond également aux besoins du territoire et sera prochainement à actualiser lui aussi. Un protocole identique est en cours d'élaboration sur la ville de Saint Sébastien sur Loire.

Le service ASUR a par ailleurs augmenté son nombre de places en Intermédiation locative, passant de 6 logements gérés en 2020 à 15 logements en 2022. Ces logements se situent pour

une part sur le territoire de la délégation du vignoble. Dans ce cadre, nous souhaiterions que les assistantes sociales des EDS du territoire effectuent systématiquement des demandes SIAO (orientations IML) et nous les signalent, en parallèle de leurs orientations vers les logements temporaires du service ASUR. Ce travail nous permettrait d'apporter aux personnes orientées par les EDS une possibilité d'hébergement supplémentaire sur le territoire.

VIII. PERSPECTIVES 2023

La réécriture du projet associatif de l'ASBL (approuvé en AG le 16/09/2020) a été structurée autour de 5 axes stratégiques. Il impulse une dynamique et nous permet d'articuler les projets de pôles, d'établissements, de services et retravailler les projets individuels des personnes. La réorganisation associative en 3 pôles a déjà permis une sécurisation du parcours de l'usager, qui facilite notamment les transferts des personnes accueillies du CHRS AMETIS vers les logements temporaires du service ASUR et inversement.

Le travail de refonte de la mesure ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) par le FSL métropolitain et départemental doit permettre une adaptation des mesures et une plus grande modularité de l'accompagnement par rapport aux besoins des ménages. Ce chantier engagé concernant les mesures ASLL va engendrer des modifications dans les pratiques des professionnels du service (dématérialisation des demandes) et aura un impact financier du fait des nouvelles modalités de financement annoncées.

Sur le territoire de la Métropole Nantaise, le service ASUR a pu maintenir son nombre de logements en sous-location, mais fait désormais parti d'un groupement inter-associatif (Habitat Humanisme, Trajet, Solidarité Estuaire). Le service ASUR a également obtenu des mesures ASLL accès et maintien, qu'il exerce également au sein d'un groupement inter-associatif Trajet et Solidarité Estuaire.

Les mesures ASLL accès et maintien doivent nous aider à répondre aux sollicitations des communes de proximité et permettre l'évaluation de la situation pour proposer un accompagnement du ménage vers un hébergement adapté ou le maintenir en logement. Ce type de mesure prend tout son sens dans le cadre de la politique du Logement d'Abord. C'est en cohérence avec notre volonté de développer « l'aller-vers » et permettre une intervention préventive sur notre territoire d'intervention, qui est favorisée par notre relation de proximité avec les bailleurs sociaux, les municipalités et EPCI.

Par ailleurs, le service ASUR doit objectiver le travail effectué dans le cadre des divers dispositifs d'hébergement qu'il gère et chercher des financements complémentaires pour permettre un équilibre budgétaire dans son fonctionnement.

L'accompagnement social de femmes victimes de violences conjugales dans le cadre des protocoles de mise en sécurité représente un accompagnement social plus soutenu que l'accompagnement qui est déterminé dans le référentiel ASLL. Un travail est également mené avec le Département, l'Etat, Solidarité Femmes et les opérateurs associatifs de l'AHI pour renforcer l'accompagnement social spécifique mis en œuvre pour ce public.

Une création de 6 places accordée en mars 2022 va permettre de répondre aux besoins des femmes victimes de violences sur le Sud de Nantes Métropole en leur proposant un hébergement de mise en sécurité avec un accompagnement social global.

La mise en place de l'outil OOSE va nous soutenir dans la démarche engagée avec les partenaires pour mieux évaluer les besoins des femmes victimes de violences et leur proposer un accompagnement social adapté.

Ces nouvelles modalités requièrent une réorganisation du fonctionnement du service ASUR du fait de la multiplicité des dispositifs et de l'arrivée de deux nouveaux salariés qui doit être menée au premier semestre 2023.